

des rubriques qui comprennent convenablement les différentes catégories de civils ainsi employés.

L'hon. M. Claxton: Nous sommes parfaitement d'accord sur ce point.

M. Pearkes: On rendrait service au comité, à mon sens, si l'on disait bien clairement que ce montant est affecté aux civils employés au quartier général à Ottawa.

L'hon. M. Claxton: Et les services de défense passive et d'inspection dans tout le pays. Pour ce qui est du quartier général, il s'agit seulement de la partie du personnel civil qui y est employé. Lorsque nous examinerons les autres crédits plus tard, on constatera qu'il y a des traitements et salaires des civils sous les rubriques de la marine, de l'armée et de l'aviation. Ils ne sont pas compris ici. Le montant de \$3,489,842, mentionné ici, est affecté aux salaires et traitements des civils employés au quartier général. C'est la réponse que j'ai donnée à une question posée plus tôt. Le groupe comprend les civils de la division du juge-avocat général, de la division des relations extérieures, des services d'inspection et de la division du coordonnateur de la défense passive, qui relèvent tous du quartier général.

M. Pearkes: Est-ce que cela comprend les civils qui font partie du personnel de bureau au quartier général de la marine?

L'hon. M. Claxton: Cela ne comprend pas ceux qui relèvent de l'armée, de la marine ni de l'aviation; seulement ceux qui relèvent du ministère et qui travaillent au quartier général même.

M. McLure: Je voudrais poser une question, moins compliquée que certaines qu'on a posées, mais au sujet de quelques informations que je voudrais obtenir. J'ai cherché partout dans les détails du budget et je n'ai pas trouvé ce que je voulais. Je me réfère à une réponse qu'on m'a donnée relativement à une demande que j'avais faite il y a un an au sujet des casernes maritimes et des arsenaux en voie de construction dans ma province, à Charlottetown.

M. le président suppléant: A l'ordre! Si nous voulons procéder avec ordre, je vais être forcé de demander à l'honorable député de poser sa question plus tard. Nous sommes présentement à l'étude des traitements et des salaires, page 269.

M. McLure: Ce qui m'intéresse paraît à la même page et sous le même titre.

M. le président suppléant: Le député aurait-il l'obligeance de reprendre son siège?

[M. Drew.]

J'allais lui dire que nous en sommes à l'étude des traitements et salaires des civils et que, tant que durera cette étude, nous ne pouvons passer à celle des casernes maritimes. Une fois la présente étude terminée, nous aborderons celle des services professionnels et spéciaux. Il a été entendu cet après-midi que nous étudierions séparément chaque somme qui figure sous la rubrique, d'abord, de l'administration ministérielle, y compris le service de l'inspection et la défense passive. Sous cette rubrique, nous étudions actuellement les traitements et salaires des civils. Le député aura l'occasion plus tard de parler des casernes.

M. McLure: A quelle rubrique en était-on quand on a étudié, tantôt, la fabrication des fusils et munitions?

M. le président suppléant: Je n'occupais pas le fauteuil quand la discussion a commencé. Cependant, j'ai lu le compte rendu non révisé de la demi-heure qui a précédé la suspension de la séance, afin de voir comment la discussion avait commencé. C'est à l'occasion d'une question que le député de Nanaïmo a posée au sujet du service de l'inspection. Il a demandé si ce service fonctionnait à l'arsenal de Longueuil. Comme le ministre de la Production de défense se trouvait ici, il lui a répondu. Voilà comment a commencé la discussion qui a pris fin il y a quelques instants. Nous en sommes maintenant aux traitements et salaires des civils. L'étude de ce crédit est-elle terminée?

M. McLure: Puisqu'on a commis une erreur à la fin de l'après-midi, en ne s'en tenant pas au programme arrêté, pourquoi ne pas en faire autant maintenant? Je vais obtenir ces renseignements de toute façon.

M. le président suppléant: J'aimerais obliger l'honorable député, mais, même si une erreur a été commise, je n'ai pas l'intention d'aider à en commettre une autre.

M. Noseworthy: Je remarque que les traitements destinés aux civils, qui sont mentionnés dans ces crédits de la défense nationale, représentent plus de 50 millions de dollars. Le ministre pourrait-il nous fournir une sorte de feuillet polycopié qui nous donnerait le genre de ventilation qu'il m'a donné à l'égard du poste de \$3,489,842? J'aimerais savoir, par exemple, quelle est la gamme de ces traitements, quels sont les plus bas et les plus élevés. Ces gens sont-ils des fonctionnaires, permanents ou temporaires, ou est-ce qu'ils ne font pas partie du service civil?